

28479X3206
PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-:-Démocratie-:-Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

□) E C R E T N° 79/174 /PR-CAB

portant nomination du Camarade BONGOU
Camille en qualité de Conseiller Politi-
que au Cabinet du Président du Comité
Central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des Minis-
tres.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte n° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réorga-
nisation du Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;

Vu l'Arrêté n° 10342 du 23 Décembre 1977 portant détermina-
tion des tâches dévolues aux différents départements du Cabinet du
Président de la République, Chef de l'Etat ;

Vu le Décret n° 78/713 du 14 Décembre 1978 portant modifi-
cation de l'article 6 du décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant
réorganisation du Cabinet du Président de la République, Chef de
l'Etat ;

Vu le Décret n° 77/181 du 22 Avril 1977 fixant les indemni-
tés de fonctions allouées au personnel du Cabinet du Président de la
République, Chef de l'Etat ;

Vu l'ensemble des textes portant nomination des Membres du
Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;

DECRETE

Article 1er : Le Camarade BONGOU Camille, Professeur Certifié, est,
cumulativement avec ses fonctions actuelles, nommé Conseiller Politi-
que au cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres.

.../...

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1979

AMPLIATIONS :

PR/CAB	5
SGPCC PCT	2
SGFPT/DFP	2
SG aux Finances	1
D.B.	1
See Solde	1
JORPC	1
Intéressé	1

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

